

NOTE

CHARTE D'UTILISATION DU LOGO ADEME ET SA COMMUNICATION

Le 26/09/2024
Direction régionale Grand Est
Pôle communication

Ce document est à l'attention des :

- bénéficiaires d'une subvention accordée par l'ADEME,
- chargé.e.s de mission financé.e.s ou suivi.e.s par l'ADEME (EIE, PCET, CEP, PLP, centres de ressources...)

Ce document a pour objectif de préciser :

- les modalités d'utilisation du logo ADEME,
- la procédure de validation d'un outil de communication,
- la commande de panneau pédagogique pour une nouvelle installation,
- les conditions d'utilisation d'illustrations et de photos ADEME,
- les conditions de réalisation d'une action de communication éco-responsable.

1. Utilisation du logo ADEME

- La structure bénéficiant d'une aide de l'ADEME (bénéficiaire d'une subvention ou chargé.e de mission financé.e.s ou suivi.e.s par l'ADEME) s'engage à le mentionner dans tous les supports de communication y afférents, en particulier en apposant le logo de l'ADEME.
- Aucun document avec le logo de l'ADEME ne pourra être édité sans l'accord de la direction régionale Grand Est de l'ADEME. Ce logo est la propriété de l'ADEME et a fait l'objet d'un dépôt auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle. Etant investi du droit exclusif d'exploiter cette marque, aucune reproduction ou utilisation de celle-ci ne peut être effectuée sans **autorisation expresse et préalable** de notre part.

Il en va de même pour les logos de campagne (Espaces France Rénovation...) dans le cadre de leur utilisation par les chargé.e.s de mission financé.e.s ou suivi.e.s par l'ADEME.

- Le logo de l'ADEME et les logos de campagne sont non modifiables.
- La structure bénéficiant d'une aide de l'ADEME s'engage à ne pas réutiliser ledit logo sur tout type de support qui pourrait suggérer une association ou affiliation de son entité avec l'ADEME.
- Dans le cadre d'un poste ou d'un programme soutenu par l'ADEME et la Région, le bloc-marque Climaxion doit apparaître.

2. Réalisation d'outils (plaquette, panneau, vidéo, carton d'invitation...)

2.1 Quel logo utiliser ?

CAS N°1

Sur le territoire du Grand Est, l'ADEME et la Région avancent main dans la main pour **agir en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire** et coordonnent leurs moyens humains et financiers au sein d'un programme appelé : **Climaxion**.

Ainsi, la majorité des dossiers instruits en région sont logotés Climaxion (seuls les dossiers qui répondent à des Appels à projets nationaux sont hors Climaxion : voir cas n°2 et 3).

Le logo à utiliser est dans ce cas le bloc-marque Climaxion :

Avec le soutien de :



Le kit de communication est disponible sur le site Climaxion :

<https://www.climaxion.fr/programme-climaxion#block-block-3>

CAS N°2

Appels à projets nationaux de l'ADEME

L'ADEME applique la charte graphique associée à la « Marque de l'Etat » que le gouvernement a mis en place en 2020, par l'intermédiaire de son Service d'Information (SIG), afin de rendre l'action de l'Etat et de ses opérateurs plus lisible et plus visible.

Le logo à utiliser est donc le suivant (avec possibilité d'un endossement horizontal ou vertical) :

Pour les bénéficiaires d'une subvention accordée par l'ADEME :

Pour les chargé.e.s de mission financé.e.s ou suivi.e.s par l'ADEME :

Financé par



Financé par



Soutenu par



Soutenu par



CAS N°3

AMI Tenmod

La visibilité de l'ADEME et du programme France Mobilités sera assurée par l'utilisation du logo de l'ADEME et du visuel France Mobilités précédés de la mention « projet soutenu dans le cadre de l'AMI Tenmod » sur les outils de communication relatifs à l'opération, et ce quels que soient la forme et le support de ladite communication.

Financé par



OU

Financé par



CAS N°4

Programme CEE AVELO 3

Dans le cadre du programme AVELO 3, la collectivité s'engage à indiquer dans toutes ses communications : « Projet soutenu par l'ADEME dans le cadre du programme CEE AVELO 3 » et à y faire apparaître les logos de l'ADEME et du dispositif CEE.

Soutenu par



La charte d'utilisation complète vous sera fournie lors de la contractualisation de votre dossier.

Pour toute précision, contacter : Claire GANNIER, chargée de l'animation du programme AVELO 3 – claire.gannier@ademe.fr – 04 93 95 79 26

CAS N°5

Cas spécifique « France Relance » et « France 2030 »

Dans le cas où un projet a été soutenu dans le cadre du Plan de Relance, les bénéficiaires s'engagent à communiquer sur la contribution financière de l'Etat au titre de France 2030 à cette opération, avec la mention : « Ce projet a été financé par l'Etat dans le cadre de France Relance, désormais intégré à France 2030, et opéré par l'ADEME ».



Les bénéficiaires AAP France 2030 s'engagent à communiquer sur la contribution financière de l'Etat au titre de France 2030 à cette opération, avec la mention : « Ce projet a été financé par l'Etat dans le cadre de France 2030, et opéré par l'ADEME ».

Point spécifique PNRR (Plan National de Relance et de Résilience) et visibilité des financements européens :

Il est important que les mesures / projets financés dans le cadre du PNRR et qui font l'objet d'un refinancement par l'Union européenne mettent en visibilité les fonds européens, notamment en y apposant les logos que l'UE.

Lien vers le kit de communication :

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/kit-de-communication#https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/kit-de-communication>

CAS N°6

Cas spécifique « France Nation Verte » (Fonds vert)

Les bénéficiaires du fonds vert financés par l'ADEME doivent apposer le logo ADEME « Financé par » à côté du logo « France Nation Verte »



2.2 Circuit de validation

Le circuit de validation des outils de communication « simples » (carton d'invitation, programme d'une manifestation locale ...) réalisés est le suivant :

1. La structure bénéficiant d'une aide de l'ADEME envoie une première version pour validation à l'ADEME (binôme ingénieur.e + chargée de communication). Pour le cas n°1, elle met en copie la Région (chargée de communication).
2. La structure laisse une semaine pour valider (a minima).
3. Le binôme de l'ADEME se concertent pour envoyer dans un seul mail les remarques éventuelles ou valide le document.
4. En cas de remarques, la structure envoie la version définitive validée au binôme ADEME et à la Région dans le cas n°1.

Dans le cas d'outils « notoires » (plaquette, guide, exposition, vidéos ...) la structure informe le binôme de l'ADEME et la Région dans le cas n°1, de son **futur projet en amont de l'étape 1**.

Un premier retour des remarques du binôme de l'ADEME et de la Région pourra ainsi **être réalisé afin que ces dernières puissent être intégrées dans le document qui sera soumis à validation**.

3. Panneau installation aidée

Les bénéficiaires d'une aide Climaxion (cas n°1) sont tenus d'apposer un panneau d'information pédagogique mentionnant le soutien de l'ADEME et de La Région Grand Est.

Ce dernier est mis à disposition gratuitement en retournant le bon de commande complété (téléchargeable sur le site Climaxion via le lien suivant: <https://www.climaxion.fr/programme-climaxion#block-block-3>). Ce bon est à renvoyer en même temps que la demande de paiement.

4. Utilisation d'illustrations et de photos ADEME

Les utilisateurs disposent, à titre gratuit, de la faculté de visualiser, télécharger et de partager les publications accessibles depuis www.librairie.ademe.fr.

Les éléments iconographiques (logos, marques, images, photographies, illustrations, animations Flash) reproduits sur ces publications sont la propriété de l'ADEME ou de leurs titulaires respectifs. Toute utilisation est interdite sauf accord expresse de l'ADEME ou des titulaires.

Si vous avez signé un contrat écrit avec l'ADEME décrivant précisément la manière dont vous pouvez utiliser ses éléments iconographiques, vous n'avez pas besoin de suivre la présente procédure d'agrément, sauf si vous souhaitez modifier les conditions d'utilisation définies par votre contrat existant.

En aucun cas la réutilisation d'un document, la mention de l'ADEME ou de l'un de ses signes distinctifs, ni le renvoi à son site web, ne doit être fait d'une manière qui laisserait croire que l'ADEME a apporté son soutien ou donné son agrément aux produits, services ou activités de l'utilisateur, ni ne les a parrainés, acceptés ou cautionnés.

L'ADEME se réserve le droit d'agir contre toute personne qui ne respecterait pas les présentes conditions.

Les demandes d'autorisation d'utilisation sont à adresser à librairie@ademe.fr

- Décrire l'objet de la demande ;
- Préciser la publication dans laquelle se situe le logo, marque, photographie, illustration (copie de l'url) ;
- Détailler l'utilisation prévue.

Les chargé.e.s de mission financé.e.s ou suivi.e.s par l'ADEME sont autorisés à utiliser les photos libres de droits proposées par l'ADEME (EIE, cd-rom compostage ...) sous réserve de respecter et d'apposer le crédit photo associé à l'image.

5. Conditions de réalisation d'une action de communication éco-responsable

Les structures bénéficiant d'une aide de l'ADEME s'engagent à réaliser des actions de communications éco-responsables en suivant les recommandations du site : <https://communication-responsable.ademe.fr/>

6. Contacts

Chargées de communication à la direction régionale Grand Est de l'ADEME :

Pascale GRAFF

Référente des pôles Entreprises, Transition Energétique et Economie Circulaire
pascale.graff@ademe.fr

Francine MAIDA

Référente des pôles Collectivités, Territoires Durables et Formation Externe,
francine.maida@ademe.fr

Chargée de communication à la Région :

Manon MASSON

Manon.MASSON@grandest.fr